

## **Démocratie et citoyennetés étudiantes après 1968 : jeux d'échelles** **1er, 2, 3 juillet 2015, Paris, Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine**

*Aboutissement du programme de recherche sur les citoyennetés étudiantes (de 1968 à nos jours) que la Cité des mémoires étudiantes et le CHS du XXe siècle développent, avec le concours du GERME et du CESSP de Paris 1, avec le soutien financier de la région Ile-de-France (programmes PICRI), ce colloque ayant lieu début juillet à Paris visera à scruter la problématique générale à différentes échelles, à commencer par la région Ile-de-France : disciplinaires, locales, nationales, internationales. Les séquences chronologiques du programme de recherche (1968-1971, 1983-1987, 2006-2009) seront privilégiées, mais sans s'interdire d'autres approches chronologiques. Et, si des aires géographiques ont été explorées (Italie, Portugal, Belgique, Espagne, Serbie, Brésil, Etats-Unis, Maroc...), toutes les propositions de contributions seront les bienvenues !*

Nous avons distingué deux types de citoyenneté étudiante :

- Citoyenneté institutionnelle : la question de la participation étudiante à la gouvernance universitaire est ancienne. En France, revendication étudiante, voire objet d'expérimentations locales avant 1968, elle est parfois présentée comme un acquis du mouvement de mai-juillet. Les lois Faure (1968) et Savary (1984) l'ont instituée, puis organisée. La nouvelle loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités 2007) a encore fait évoluer le mode de gouvernement des universités et réduit quantitativement la représentation étudiante au sein des conseils des divers établissements d'enseignement supérieur.

Les élus étudiants et leurs organisations sont confrontés aux problèmes classiques de tout système représentatif, qu'il s'agisse de la relation à leurs mandants, de leur fonction d'interlocuteurs des enseignants, de l'administration dans les départements ou les établissements. Supposés « représentatifs » (mais la question fait débat), ils organisent la sociabilité, valorisent la qualité des diplômes délivrés, discutent du contenu des enseignements et des modalités du contrôle des connaissances, posant la question de la participation étudiante aux rapports pédagogiques eux-mêmes.

- Citoyenneté en mouvements : exceptionnel, sinon inédit -en France, mais dans bien d'autres pays-, le mouvement de mai-juillet 1968 fut suivi de nombreuses mobilisations étudiantes dont les contours dépassaient de loin ceux des adhérents et militants des organisations structurées, voire des participants aux élections universitaires. Tous furent des moments de socialisation, d'acculturation et de politisation, notamment à travers l'expérimentation d'une démocratie directe et moins « formelle » qu'à l'ordinaire : assemblées générales, comités et coordinations fleurissent au « printemps »... même « en hiver ».

Comment ces citoyennetés étudiantes ont-elles évolué quantitativement et qualitativement depuis les "années 1968" ? Comment s'articulent-elles ou ne s'articulent-elles pas ? Quelles sont les interactions ? Qu'en est-il de leurs modalités et conceptions au gré des implantations et des types d'établissements universitaires ?

### ***Trois séquences chronologiques***

Trois séquences font l'objet d'une attention particulière dans le cas français : 1968-71, 1983-87, 2006-09.

Si la ferveur des années 1968 est passée, les premières années des nouvelles universités pluridisciplinaires sont encore une période de participation étudiante importante (et la presse s'en fait

d'ailleurs souvent l'écho). Alors que les élections au suffrage direct n'intéressent que les 600 à 700 UER (devenues UFR), de nombreuses associations se présentent alors que les mobilisations restent fortes et consolident le mode d'auto-organisation fondé sur les assemblées générales, puis des coordinations, par exemple contre la loi Debré (1973), puis contre la réforme Saunier-Seité (1976). En janvier 1984 – après une année de négociations, débats et mobilisations, alors que l'UNEF indépendante et démocratique a abandonné la « tradition » du boycott des élections universitaires -, la loi Savary dispose que les conseils d'université seront élus au suffrage universel direct à l'instar des conseils d'UFR. Les mobilisations contre la loi Savary, alors que la gauche est au pouvoir, posent la question des conditions d'emprunt par d'autres d'un répertoire forgé par la gauche étudiante. En novembre/décembre 1986, le projet de réforme Devaquet du gouvernement Chirac échoue face à la mobilisation de la jeunesse étudiante et lycéenne. Clôturant cette séquence, cette crise rend au débat universitaire son importance politique avec notamment les « Etats généraux » étudiants en 1987, les rapports du CNE ( « où va l'université »)...

Au printemps 2006, une nouvelle génération étudiante, formée en partie dans la mobilisation lycéenne contre la réforme Fillon, s'est forgée dans le mouvement contre le projet de Contrat première embauche. Celui-ci a mobilisé à nouveau le répertoire d'action étudiant devenu classique, voire l'a enrichi ; il a également élargi le registre d'énonciation, au-delà du simple CPE, voire au-delà de la Loi égalité des chances, opérant une jonction avec les syndicats de salariés. En 2007, la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) a réduit encore quantitativement la représentation étudiante au sein des Conseils des divers établissements d'enseignement supérieur : un mouvement principalement étudiant s'est développé contre cette loi à l'automne. Au printemps 2009, les décrets de Valérie Pécresse entraînent un nouveau mouvement universitaire, cette fois-ci principalement enseignant, mobilisant encore une partie de la génération militante étudiante née avec le mouvement contre le CPE.

Ces bornes posées, on ne s'interdira pas de revenir sur des périodes précédentes et dans des instances connexes, comme celles gérant les oeuvres universitaires.

### ***Jeux d'échelle entre continents, pays, régions et instances universitaires***

Au-delà des cas universitaires franciliens au coeur du programme de recherche PICRI, ces questions et périodes seront à réexaminés dans différents pays. On interrogera notamment la spécificité des configurations universitaires, situées dans des capitales ou non. La comparaison avec d'autres continents que le seul continent européen sera recherchée.

On sera notamment attentif au poids relatif des "années 68". A une démocratie représentative et/ou "structurelle", se substitue-t-il partout (ou co-existe ou perdure de manière minoritaire), une démocratie étudiante plus informelle, plus "directe" ? On interrogera également la différence de configuration entre sociétés démocratiques et sociétés autoritaires.

Au croisement de l'étude des mouvements sociaux, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, toutes les approches disciplinaires seront à mobiliser...

*Chacun-e est donc invité-e à faire des propositions selon 4 axes thématiques :*

- modalités ;
- acteurs, partenaires, interlocuteurs ;
- temps forts ;

*circulations et jeux d'échelles.*

### **Modalités de soumission**

Les différentes propositions de communications devront être attentives à indiquer les ressources archivistiques et documentaires et types de sources mobilisées.

Les propositions devront comporter les indications suivantes :

- L'auteur ou les auteurs
  - Nom, Prénom, adresse du premier auteur, téléphone, adresse électronique
  - Institution d'appartenance
  
- La communication
  - L'intitulé de la communication
  - Un résumé de **4000 signes** maximum espaces compris.
  - Des éléments bibliographiques (3 à 5 références)

Elles devront être envoyées **avant le 10 janvier 2015**

à l'adresse suivante : [picri@citedesmemoiresetudiantes.org](mailto:picri@citedesmemoiresetudiantes.org)

Elles pourront être faites **en français ou en anglais (version anglaise à prévoir)**

**Dates du colloque** : 1,2, 3 juillet 2015

Le conseil scientifique se prononcera sur les propositions de communication avant le 31 janvier 2015 et ses décisions seront diffusées très rapidement. Seront refusées les propositions de communication ne comportant pas d'indication de sources ou de bibliographie.

Des pré-actes seront préparés pour le colloque et les actes seront publiés dans la foulée. Les textes seront donc demandés pour le 15 mai.

## **Comité scientifique et comité d'organisation \***

Alessandro Breccia (Université de Pise/CISUI)\*, Gian Paolo Brizzi (Université de Bologne/CISUI), Mohamed Dhifallah (Institut Supérieur d'histoire contemporaine de Tunisie), Giovanni Focardi (Université de Padoue), Franck Georgi (CHS, Paris 1/CNRS), Pascale Goetschel (CHS, Paris 1/CNRS), Alba Lazarretto (Université de Padoue), Jean-Philippe Legois (Cité des mémoires étudiantes)\*, Marina Marchal (Cité des mémoires étudiantes)\*, Marie-Anne Matard-Bonucci (CRH, Paris 8), Robi Morder (GERME), Giulia Stripolli (Nouvelle université de Lisbonne)\*, Michel Pigenet (CHS, Paris 1/CNRS), Maria Fernanda Rollo (Institut d'histoire contemporaine, Nouvelle université de Lisbonne), Natalia Tikhonov Sigrist (CHS, Paris 1-CNRS/Cité des mémoires étudiantes)\*